

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT N° 1139

---

**EST** par les présentes donné, par le soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 10 février 2015, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**N° 1139 - Amendement au règlement n° 506-I relatif au zonage, tel que déjà amendé, afin d'ajouter à l'article 7.2.1 intitulé : « Construction et usages autorisés », l'usage « Commerce routier » pour le secteur de zone commerciale mixte « Cm-8 »**

**QUE** le conseil municipal de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a approuvé, lors de sa séance tenue le 18 février 2015, le règlement susmentionné et par le fait même autorisé l'émission d'un certificat de conformité officiel et ce, tel que prévu par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement d'urbanisme et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Ce règlement est maintenant déposé au bureau de l'hôtel de ville où toute personne peut en obtenir copie moyennant les honoraires exigibles par la loi.

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

#### Certificat de publication (article 420)

Je soussigné, Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis le 2 mars 2015 : en affichant une copie à chacun des endroits suivants entre 9 h et 16 h à savoir :

Hôtel de ville  
Pavillon Roland-Guindon  
Dépanneur chez Tom, quartier New-Glasgow  
Journal Le Nord, parution le 4 mars 2015

Site internet : [www.stesophie.ca](http://www.stesophie.ca)

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE,  
Ce 2<sup>e</sup> jour du mois de mars de l'an deux mille quinze (2015).



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,  
Directeur général et secrétaire-trésorier